



# Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**N° A2020001**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R  
411-25 à R 411-28,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel  
du 6 novembre 1992 ; livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire

Considérant que les travaux d'eau potable, rue des Noailles, ne peuvent se faire sans restriction de  
circulation

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Du 15 janvier 2020 au 06 mars 2020 inclus, des restrictions de circulation seront mise en  
place rue des Noailles : route barrée de 8h00 à 17h00

**Article 2 :** La signalisation réglementaire, à la charge de l'entreprise COLAS, titulaire des travaux,  
devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation  
temporaire.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois  
et règlements en vigueur

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Abbecourt.

**Article 5 :** Ampliation sera adressée à l'entreprise COLAS, le centre de secours de Noailles, la  
Brigade de Gendarmerie de Noailles, la Communauté de Communes Thelloise.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune d'Abbecourt, est chargé de l'exécution du présent  
arrêté

Fait à Abbecourt le 09/01/2020  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Jean-Jacques ANTHÉAUME.

